

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

*Convocation envoyée le 9 juillet 2020*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 84

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 2

#### *Membres présents :*

M. Dominique GRIMPRET	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick CHAUPUIS
M. Lionel SANCHEZ	M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Thierry FALCONNET	M. Antoine HOAREAU	M. José ALMEIDA
Mme Brigitte POPARD	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Patrick AUDARD	M. Benoît BORDAT	Mme Valérie GRANDET
M. Léo ACHAMBRE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	M. Jean-Philippe MOREL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Guillaume RUET	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Claire TERRIER	M. Christophe BERTHIER	M. Didier RELOT
M. Samuel LONCHAMPT	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	M. Georges MEZUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard HERRMANN	Mme Laurence FAVIER	Mme Monique BAYARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Massar N'DIAYE	M. Remi DETANG
M. François REBSAMEN	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine GOZZI
Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-François COURGEY	M. Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Emmanuel BICHOT	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-François DODET
M. Philippe LEMENCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Céline RABUT
Mme Kildine BATAILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Frédéric GOULIER
M. Christophe AVENA	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Claire TOMASELLI	Mme Laurence GERBET	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Stéphanie VACHEROT	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
M. Pierre PRIBETICH	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrice CHATEAU	.
Mme Christine MARTIN	Mme Laurence GOBET	.
M. Marien LOVICH	M. Jean DUBUET	.

#### *Membres absents :*

Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

---

**OBJET : Compte de gestion 2019 du Trésorier de Dijon Métropole**

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Trésorier de Dijon Métropole, comptable public.

Conformément à l'article L5217-10-10 du code général des collectivités territoriales, « (...) *le conseil de la métropole arrête le compte de gestion de l'exercice clos* » préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole.

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Le Conseil de la métropole :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- d'autre part, après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**DÉLIBÈRE :**

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celle de la journée complémentaire ;
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci-après.

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	606 065,08	Fonds propres	515 695,55
Actif circulant	86 239,27	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	176 717,21
Comptes de régularisation	462,49	Comptes de régularisation	354,08
<b>Total</b>	<b>692 766,84</b>	<b>Total</b>	<b>692 766,84</b>

**BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DES PRODUITS INERTES ET DES DASRI**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	6 267,56	Fonds propres	7 612,94
Actif circulant	2 066,97	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	721,60
Comptes de régularisation	0,00	Comptes de régularisation	
<b>Total</b>	<b>8 334,53</b>	<b>Total</b>	<b>8 334,53</b>

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	425 160,82	Fonds propres	264 820,33
Actif circulant	31 398,74	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	191 271,55
Comptes de régularisation		Comptes de régularisation	467,69
<b>Total</b>	<b>456 559,57</b>	<b>Total</b>	<b>456 559,57</b>

**BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	3 793,36	Fonds propres	4 401,56
Actif circulant	916,83	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	308,63
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>4 710,20</b>	<b>Total</b>	<b>4 710,20</b>

**BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO ALTERNATEUR**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	5 404,35	Fonds propres	5 806,70
Actif circulant	2 201,80	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 799,45
Comptes de régularisation -		Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>7 606,15</b>	<b>Total</b>	<b>7 606,15</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	66 686,86	Fonds propres	66 949,12
Actif circulant	988,97	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	726,71
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>67 675,84</b>	<b>Total</b>	<b>67 675,84</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	71 088,05	Fonds propres	80 089,09
Actif circulant	9 552,05	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	551,02
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>80 640,11</b>	<b>Total</b>	<b>80 640,11</b>

**BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	34 352,46	Fonds propres	16 815,02
Actif circulant	2 959,89	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	20 497,33
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>37 312,36</b>	<b>Total</b>	<b>37 312,36</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	17,12
Actif circulant	106,34	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	89,23
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>106,34</b>	<b>Total</b>	<b>106,34</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	561,25
Actif circulant	682,26	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	121,01
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>682,26</b>	<b>Total</b>	<b>682,26</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-10-10 ;

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

**- d'approuver** le compte de gestion pour 2019 pour le budget principal et les budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 86

CONTRE : 0

*DONT 2 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0